

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15516
9 décembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 9 DECEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre du Ministre des relations extérieures du Honduras, j'ai l'honneur de vous **communiquer** ci-joint copie de la note de protestation envoyée par notre Ministère des relations extérieures au Ministre des relations extérieures du Nicaragua, dont le texte est le suivant :

"Secrétariat aux relations extérieures de la République du Honduras. Référence No 756-DSS. Tegucigalpa, D. C., 24 novembre 1982. Référence No DSS-754 Tegucigalpa, D. C., 22 novembre 1982.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait que le 5 novembre de cette année, à 13 heures, un avion des Forces aériennes sandinistes a survolé et bombardé la partie occidentale de la commune d'Ahuasbila, département de Gracias a Dios; il y a largué six bombes - dont on a d'ailleurs recueilli les fragments après l'explosion - qui ont semé la terreur dans la population. Il convient de noter que la commune en question se trouve à environ 200 mètres de la frontière entre nos deux pays, qui a été délimitée sur toute sa longueur par une sentence arbitrale de Sa Majesté Alphonse XIII, laquelle a été ensuite confirmée par un jugement de la Cour internationale de Justice. C'est pourquoi mon gouvernement ne peut cacher son indignation devant cette violation flagrante de l'intégrité territoriale de mon pays. Des actes injustifiés comme celui décrit ci-dessus ne sont guère conformes aux vœux officiellement exprimés tant par le Conseil de reconstruction nationale que par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua appelant un climat de tranquillité et de coopération sincère entre nos peuples et nos gouvernements. Mon gouvernement proteste énergiquement contre cette violation injustifiée de notre territoire et contre cette agression et demande de nouveau que des actes comme celui que je viens d'évoquer ne se reproduisent pa
Nous réaffirmons en même temps que nous restons à votre disposition pour que, dans le cadre de la proposition hondurienne de paix en Amérique centrale, les

S/15516
Français
Page 2

accords nécessaires soient conclus pour éviter tous incidents hostiles de ce type qui, étant donné leur gravité, ne sauraient contribuer à promouvoir un climat de détente dans la région de l'Amérique centrale. Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le ministre des relations extérieures, Rodolfo Rosales Abella.

Son Excellence Monsieur Miguel d'Escoto B., ministre des relations extérieures, Managua, Nicaragua."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent suppléant,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Francisco Dario LOBO

